



**Compte-rendu de la séance de préparation
à l'Assemblée de paroisse extraordinaire du 7 novembre 2024**
27 août 2024, 19h30-21h30
Cure de Bevaix

Présent-e-s :

Président : Jacques Laurent (JL)

CS : Yves Bourquin (YB), président du Conseil synodal, Jacques Péter (JP) conseiller synodal en charge de l'immobilier.

CP et Colloque : Sylvane Auvinet (SA), Christine Landry (ChL), Christine Phébade (CPh), Béatrice Reynaud (BR), Daniel Schneider (DS), Anne Vuille (AV), Véronique Wildi (VW), Catherine Borel.

CCL de Bevaix élargi : Catherine Borel (CB), Josiane Elzingre (JE), Jean-Michel Fornachon (JMF), Marianne Fornachon (MF), Annette Moret (AM), Anne-Marie Péter (AMP), Bernard Zbinden (BZ), Véronique Zbinden (VZ).

CCL de Boudry élargi : Lucienne Berger (LB), Catherine Biedermann (CB), Carole Durgnat Lopez, (CDL), Kathy Roth (KR), Pierrette Schaerer (PS), Ingrid Tripet (IT).

CCL de Saint-Aubin : Antoine Borel (AB), Sophie Wyss (SW).

GC de Cortailod : Sylvie de Montmollin (SdM), Chantal Schneider (CS), Hugues Spichiger (HS), Margrit Spichiger (MS).

Excusé-e-s : Anne-Lise Von Niederhausen, Laurent Schneider, Lucienne et Florian Serex

1. Accueil et rappel des objectifs de la séance, par JL

JL précise le but de la soirée : préparer le déroulement de l'assemblée extraordinaire du 7 novembre. Recevoir, demander des renseignements et échanger pour pouvoir, à terme, prendre des décisions pour l'avenir de la paroisse.

Les délégués du Conseil synodal sont présents pour répondre à toute question de la part des paroissiens/siennes. Aucune décision ne sera prise en ce jour, ni pour, ni contre la restitution d'une, voire de deux cures paroissiales à l'EREN.

2. Méditation, par BR

Prière pour remettre la soirée et les débats à Dieu et pour quitter la rencontre le cœur paisible.

3. Situation financière de l'immobilier, par DS

Situation des comptes de la paroisse concernant les bâtiments uniquement, avec des prévisions de bouclage (sous réserve de changement).

Budget 2024 et prévisions 2024:

Bevaix, Cure 5, coût (charges – recettes =) : **8400.-**

Le plan d'utilisation et de location des salles montre qu'il y a des nouveaux contrats pour la salle de Bevaix (Pro Senectute et qi gong), en plus des locations régulières habituelles ce qui permettrait au coût de passer de 8400.- à 4000.-. *Il est fait état du mail de Mme Françoise Leuenberger, responsable de l'activité de Pro Senectute à Bevaix, qui plaide pour la suite de la location de la salle de Bevaix.*

Cortailod, Temple 17, coût (recettes – charges =) : **6500.-**

Les prévisions sont positives, le bénéfice pourrait passer à 10000.-.

Boudry, Vermondins 18, coût (charges – recettes =) : 8000.-.

Selon le plan des locations, la salle de paroisse n'a été louée que 5 fois depuis le début de l'année 2024 et il n'y a qu'une location régulière sur toute l'année ; le déficit pourrait passer à 9000.-. *CPh fait remarquer que toutes les occupations irrégulières ne figurent pas sur le planning ; la salle paraît donc plus sous-occupée qu'elle ne l'est.*

Saint-Aubin, Temple 20, coût (charges – recettes =) : 4500.-.

Les prévisions sont positives et pourrait même être positif de 1000.-.

4. Réactions des paroissiennes et paroissiens présents

CDL : Les salles doivent-elles être à l'équilibre financier ? L'ont-elles été auparavant ?

JL répond que ce n'est pas le but, mais qu'il est important de rééquilibrer les finances paroissiales. S'il était possible de récupérer «des sous» ailleurs, on ne s'occuperait pas des locations dans les salles de paroisse.

CDL demande s'il n'est pas possible de mettre en place, éventuellement par l'EREN, une équipe spécialisée de recherche de locataires, pour éviter la dispersion des forces. Un fascicule de présentation lui paraîtrait également une bonne chose.

DS rappelle qu'un flyer existe déjà, à disposition dans les maisons de paroisse, les temples et au secrétariat.

JP met en évidence l'autonomie des paroisses et donc leur potentielle perte de liberté au cas où l'EREN gérerait les locations. Il y a 15 ans, la charge était lourde pour les paroisses en cas de rénovation des bâtiments appartenant à l'EREN (50% des frais). Actuellement, les paroisses sont locataires et c'est l'EREN qui prend en charge entièrement ces frais. Quand les paroisses sous-louent, elles ont des rentrées.

Quant à engager une équipe, ce serait des professionnels, ce qui serait coûteux et peu pratique (état des lieux, visites des locaux avec les locataires, nettoyage).

Il est important de se poser la question de savoir comment la paroisse voir sa mission à l'avenir et ce n'est pas au Conseil synodal de répondre à cette question. Repenser la mission de l'Eglise et de la paroisse, et les locaux indispensables seront définis.

AV demande ce que pourrait faire l'EREN de ces locaux s'ils lui étaient restitués.

JP répond qu'ils ne sont pas louables en l'état : il faudra investir pour créer des appartements, loués au prix du marché moyennant un rabais quand il y a des salles de paroisse dans le bâtiment, vu les nuisances de leur usage.

SdM : Les revenus liés aux locations sont prises en compte, mais les activités paroissiales ne pourraient-elles pas être chiffrées ?

JL dit que ce serait possible, par un système d'imputations internes. Cela mettrait en évidence l'occupation des locaux paroissiaux, mais ne résoudrait pas le problème financier.

AB : L'enjeu n'est pas de «faire du fric» et se défaire de certains locaux ne va pas suffire pour résorber le déficit paroissial.

AV demande à l'EREN s'il est envisageable de baisser les loyers.

JP plaide pour une ligne directrice. Le soutien financier aux locaux nécessaires à la mission des paroisses doit pouvoir être appliqué de manière similaire dans toutes les situations.

YB ajoute qu'il ne peut pas y avoir de favoritisme, qu'il faut être juste dans l'EREN. Certaines choses peuvent être négociables, mais doivent pouvoir être applicables à toutes les paroisses.

BZ estime que rendre les locaux paroissiaux, c'est «tuer» la vie locale.

MF se demande si, au vu des efforts faits à Bevaix, il ne serait pas possible de garder le bureau pour la vie paroissiale et intensifier les locations de la grande salle à l'extérieur.

CPh se demande si on s'active pour trouver des locataires. La salle de paroisse de Boudry est moins attractive, mais il faut tenir compte de son occupation pour la mission de la paroisse.

5. Suggestions du CCL élargi de Bevaix

JL introduit ensuite une discussion au sujet de la lettre envoyée le 14 août par le CCL de Bevaix (lettre distribuée avec l'invitation à la séance), évoquant des suggestions d'utilisation plus importante de la salle de paroisse.

VZ annonce que deux dates sont agendées pour des conférences, le 29 octobre, en lien avec le thème des *Mercy Ships*, et le 14 novembre sur le *Graal et la Grâce*, par Lucienne Serex, avec un goûter. Par ailleurs il y aura un matin ou un après-midi jeux avec un brunch.

MF espère que les professionnels seront aussi «sur le terrain».

BZ se demande si la vente de la maison de paroisse de Boudry n'a pas porté préjudice au lieu de vie.

JP répond que cette vente - ainsi que celle de Temple 10 à Saint-Aubin - a été profitable à toute la paroisse. Les ventes, validées en Assemblée paroissiale, ont profité à deux autres immeubles paroissiaux dans deux villages. Il ajoute que la maison de paroisse de Boudry aurait été un gouffre financier au vu des importants travaux de rénovation nécessaires.

CDL : Il s'agit de trouver des solutions plutôt que de chercher à faire des économies, donc chercher et trouver des locataires. Bevaix a réagi de façon extraordinaire et c'est une bonne nouvelle.

JL s'en réjouit, mais estime qu'il faut trouver des apports financiers pérennes.

SdM estime qu'il ne faut pas se focaliser sur les bâtiments : il faut trouver d'autres solutions, pour les déficits de chaque rubrique budgétaire.

JL rappelle que toutes sortes de mesures ont été arrêtées pour faire des économies.

DS ajoute qu'il convient en effet de se souvenir des mesures prises en assemblée de paroisse pour cette année d'austérité.

JE estime qu'il ne faut pas oublier la mission de l'Eglise.

AB ajoute qu'il ne faut pas non plus sous-estimer ni la symbolique des locaux paroissiaux qui donnent un sentiment d'appartenance à la paroisse.

JL abonde dans le même sens, rappelant que la présence d'un pasteur était aussi d'ordre symbolique dans les villages.

YB rappelle à l'assemblée que la mission du Conseil de paroisse est de faire tourner la boutique. Lorsqu'il y a un déficit d'année en année, on ne peut pas lui reprocher de s'en préoccuper. Le CP a donc eu raison de soumettre des économies à l'assemblée de paroisse. Vouloir le beurre et l'argent du beurre n'est pas possible : c'est une attitude irresponsable. On ne peut pas vouloir des économies sans toucher aux bâtiments. Il est maintenant de la responsabilité des paroissiens de faire quelque chose pour que ce soit viable.

SA relève qu'une maison de paroisse est un symbole pas seulement pour les paroissiens mais pour la population en général. Tient-elle à une maison de paroisse ? Pourrait-elle être sollicitée financièrement ?

AV : Les tensions créées par cette recherche d'économies ont été dramatiques, même si ça va mieux maintenant. On doit sortir du clivage bons-méchants et tirer à la même corde ; les paroissiens doivent solidaires du Conseil de paroisse, et solidaires entre les lieux de vie.

JP donne son avis : pour la mission de la paroisse, les quatre lieux sont importants, or il n'a pas entendu ça ce soir, il a entendu que chacun veut garder son lieu. L'EREN pourrait entrer en matière en vue de pérenniser des économies mais il faut que le but de garder ces locaux soit clarifié. On ne ressent pas la mission. Le lieu de vie de Bevaix est représenté par 6 personnes, mais absent du conseil de paroisse. Comment dialoguer ?

AV rappelle qu'YB - comme JP - ont parlé d'une vie de la paroisse toute entière.

BZ souhaite juste garder son lieu de vie ; cela lui semble équitable.

AV rappelle que le fait d'avoir quatre temples à disposition est un cadeau qui n'est (pour le moment ?) pas remis en question.

ChL se demande s'il serait envisageable de déplacer certaines activités paroissiales faites jusqu'ici dans les salles de paroisse dans les temples avec un réaménagement ad hoc. Ce serait une manière mieux les occuper, comme le proposait Laurent Schneider lors de l'assemblée de paroisse.

JL craint en effet que les exécutifs communaux ne fassent un jour la même démarche que le Conseil paroissial car l'occupation des temples a fortement diminué ces dernières années.

SdM aimerait plutôt des réaménagements dans les maisons de paroisses.

6. Contenus attendus du Conseil de paroisse en vue de l'Assemblée de paroisse extraordinaire du 7 novembre 2024

JL demande ce qui est attendu du Conseil de paroisse pour se décider le 7 novembre.

DS mentionne que toutes les idées de location sont à transmettre au secrétariat. Pour les idées d'activités, il faut les communiquer aux CCL.

SA : Que faire de la proposition de Laurent Schneider relayée par ChL ? Faut-il constituer un groupe de travail pour qu'éventuellement un temple soit aménagé différemment (et donc moins disponible pour les services funèbres) ?

YB : Les communes, propriétaires des temples, sont dans la même situation que l'EREN, ils ne sont pas non plus opposés aux bonnes idées. Une discussion devra avoir lieu.

JE : Il est attendu du Conseil de paroisse qu'il nous unisse, avec une mission paroissiale intégrant les quatre lieux de vie. Si l'EREN entend notre souci de garder ces quatre lieux pour la mission paroissiale, il faut convaincre.

AMP revient sur l'importance de repenser la mission de l'Eglise actuellement.

SdM (en réaction à SA) craint que les temples deviennent des bibliothèques.

CDL poursuit en estimant qu'il faut poser des objectifs (dont atteindre l'équilibre financier) et que s'ils ne sont pas atteints, des conséquences sont à en tirer (par exemple, se défaire desdits locaux).

ChL : Notre mission est-elle de garder les locaux de nos lieux de vie, de se battre pour des bâtiments ? Il faut présenter un projet d'avenir aux paroissiens qui perdront leur lieu de vie.

BZ : Comment gérer le rattachement à son village ? Comment attirer les paroissiens dans un autre lieu de vie ?

CB : Quels autres secteurs seront «rabortés» ?

SA craint qu'il soit difficile de répondre aux attentes d'ici au 7 novembre.

AV rappelle qu'il est important de faire part des idées au CP et de faire savoir nos difficultés à la population, par exemple par un article dans le Littoral Région ou dans Réformés.

Séance levée à 21h20 ; pour le PV :
ChL et CPh, relu et modifié par JL

NB : Après sa lecture du compte-rendu, AB a souhaité faire l'ajout suivant au point 6: *AB suggère, pour sortir d'une vision binaire de la problématique, que le Conseil de paroisse prépare et propose 3 ou 4 scénarios différents pour élargir le débat et éviter une confrontation peu fructueuse.*